

## ABONNEMENT.

Un an. . . . . 30 fr.  
Six mois. . . . . 16  
Trois mois. . . . . 8

## Hors du Département.

Un an. . . . . 35 fr.  
Six mois. . . . . 18

## On s'abonne

Chez tous les Libraires  
français et étrangers.

# ECHO DE L'OUEST

## DIEU ET LA FRANCE

Religion. — Famille. — Propriété.

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.  
Réclames, — . . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

S'adresser, pour l'insertion  
des annonces, à M. Paul  
GODET, imprimeur, place  
du Marché-Noir.

## On s'abonne

Chez tous les Libraires  
français et étrangers.

EUGÈNE DE MIRECOURT,  
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ADMINISTRATION.  
Rue Saint-Jean, n° 8, à Saumur.

## SAUMUR

8 MARS.

C'est M. de Meaux qui a entrepris la réfutation du discours de M. Tolain.

Il n'a pas eu de peine à démontrer que l'Internationale n'a d'autre but, d'autre mobile que la guerre au capital, d'autre moyen que l'éveil des passions mauvaises, et que le résultat le plus clair de ses manœuvres est de provoquer et d'entretenir au sein de la population ouvrière des convoitises effrénées.

Quant au rôle de cette association dans la Commune, il résulte de pièces authentiques et d'actes qui ne le sont pas moins.

Donc, la loi proposée est une loi de légitime défense; il faut armer la société contre d'implacables adversaires.

M. Ernest Picard, ministre de France en Belgique, après avoir, — avec ou sans instructions, — excité la paisible et hospitalière population d'Anvers à outrager le comte de Chambord; M. Ernest Picard, le plus spirituel des hommes du 4 septembre, et le plus maladroit des ministres passés, présents et futurs sortis de la même farine, a juré ses grands dieux de rendre le provisoire DÉFINITIF.

Rien que cela!

C'est avec un groupe de députés du centre gauche qu'il a fait ce burlesque et nouveau serment des Horaces.

Ainsi la situation se complique de jour en jour, et peut-être faudrait-il dire d'heure en heure. La démission de M. Pouyer-Quertier est un désastre. M. Pouyer-Quertier s'en va, et M. Dufaure reste: la seconde de ces deux nouvelles ne console personne de la première.

M. Dufaure a l'honneur d'être défendu par la *Cloche* et par le *Rappel*, c'est tout dire.

Les cours d'assises de Nantes et de Montauban viennent d'acquitter les journaux accusés d'offense envers la commission des grâces, et les démagogues de ces deux villes applaudissent à tout rompre.

Au lieu de la république honnête que l'on cherche, on est menacé bien évidemment d'une république communarde et rouge. Les individus relaxés des pontons, dit le *Courrier de France*, ont de l'argent plein leur poche.

Nous engageons le *Courrier de France* à lire ci-dessous la lettre que nous recevons de Russie. Elle lui expliquera probablement le mystère.

M. Louis Blanc devait se piquer d'honneur et prendre à son tour la défense de l'Internationale. C'est ce qu'il a fait hier, mais avec infiniment moins de succès que M. Tolain, — qui n'a eu pourtant qu'un médiocre triomphe.

Ces braves affiliés à l'Internationale! si l'on en croit M. Louis Blanc, ce sont des persécutés et des martyrs. Est-ce qu'ils veulent détruire la propriété, anéantir la famille, supprimer la patrie? Mon Dieu, non! Ils se bornent simplement à discuter et à remettre en question ces petites choses. Comme Sganarelle ils désirent changer tout cela, et M. Louis Blanc trouve qu'il faut les laisser faire.

O sophistes maudits! quand vous imposera-t-on silence?

## LA FRANCE

ET SES PRÉTENDANTS.

La France, à l'heure qu'il est, me fait l'effet d'une belle fille fort éprouvée par l'adversité, et dont les méchantes langues n'ont point épargné la réputation dans ses malheurs.

Telle qu'elle est cependant, il faut croire qu'elle est encore tentante et bonne à prendre pour femme, puisque les prétendants à sa main sont loin de faire défaut. Si l'on examine la fortune actuelle de la France, il semble qu'elle n'ait que le choix des embarras; mais, si l'on regarde la cohorte de soupirants qui l'assiègent, on est bien forcé de convenir que, malgré ses dettes, ses fautes trop réelles, ses chutes et les mauvais propos qui ont terni sa renommée, la France n'est pas embarrassée du placement de sa main et qu'elle n'a, au contraire, que l'embarras du choix.

Pour le moment, elle est encore entichée de M. Thiers. Cela dure depuis plus d'un an, et bien qu'il n'y ait pas eu mariage proprement dit, et noces en règle, avec contrat passé en la forme chez le tabellion de la monarchie ou le citoyen notaire de la République, on ne peut pas dire non plus que son état actuel soit un faux-ménage.

Cela durera ce que cela durera.

Il faut pourtant prévoir le cas où, pour une raison ou pour une autre, son protecteur viendrait à manquer à la demoiselle. Comme elle n'est pas femme à coiffer sainte Catherine, ses amis regardent autour d'elle, et c'est leur devoir de lui dire: Parmi ceux qui rôdent autour de toi prêts à te faire jurer, à la première occasion, obéissance et fidélité, défie-toi de celui-ci ou de celui-là.

Entre tous les prétendants à la main de la France, celui qu'elle doit écarter tout d'abord, c'est M. Léon Gambetta, de Cahors, le charlatan de la défaite à outrance et le prince des Rodomonts, qui s'applique par tous les moyens possibles, *per fas et nefas*, à ressaisir la toute-puissance.

M. Gambetta, qui nous reproche, — d'un cœur encore plus léger que celui de son ami Emile Ollivier, — le sacrifice de deux provinces et de cinq milliards pour acheter une paix qu'il avait contribué plus que personne à rendre aussi écrasante qu'inévitable; M. Gambetta (de Cahors), plus habile à organiser le service des proclamations que celui des armées, est de tous les prétendants celui qu'il importe le plus de mettre hors concours, si la France veut vivre et se libérer envers son vainqueur. Ceci n'est même pas une question de république ou de monarchie; c'est une question d'existence et de pain quotidien. On lui a déjà donné la dictature. Quel usage il en a fait, la France ne le sait que trop. Si elle revenait à lui, ce serait le suicide et le déshonneur à la fois. Par là elle se déclarerait folle et insolvable en même temps.

— Votre Gambetta, disait l'autre jour un homme d'État, qui est un homme d'esprit, dans les couloirs de la Chambre, aurait pu n'être point le premier venu; mais il lui aurait fallu assez de tête pour rompre avec la queue révolutionnaire qui l'entraîne.

— Notre Gambetta, répondit le frère et ami auquel le propos s'adressait, est de l'espèce des kangourous. Vous avez vu des kan-

gourous au Jardin des Plantes ou au Jardin d'acclimatation? comme eux, il s'appuie sur sa queue pour sauter.

Tel est l'homme, en effet: de deux jours l'un, presque sage pour donner confiance en sa modération aux bourgeois; le lendemain, plus violent que pas un, pour demeurer le chef des énergumènes; en résumé, ne pensant qu'à lui et ne rêvant qu'aux moyens d'assurer son triomphe.

\*\*

La France assiste à ce manège, et, si elle en est la dupe, c'est qu'elle l'aura bien voulu.

Gambetta, le kangourou de Cahors, frappe à coups de poing la tribune et prend son appui sur une queue qu'il méprise et qu'il trahit *in petto*, pour s'élançer au pouvoir suprême, vienne une circonstance qui soit au gouvernement de M. Thiers ce que le 4 septembre a été à l'empire, battu par les Prussiens.

La première ascension de M. Gambetta a coûté à la France deux provinces et des milliards. Une nouvelle escalade du plus égoïste et du plus vide des révolutionnaires lui coûterait plus cher encore que la première. Dieu sait alors où nous irions et jusqu'où nous tomberions!

J. WEISS.

## Nouvelles de l'Étranger.

(Correspondance particulière.)

SAINT-PETERSBOURG, 25 février. — « J'ai reçu, mon cher ami, vos premiers numéros, que M<sup>me</sup> H\*\*\* m'a fait parvenir avec votre lettre sous le couvert de... »

» Rien ne l'empêche de continuer ainsi jusqu'à nouvel ordre; mais qu'elle soit prudente, et surtout qu'elle ne m'adresse ni les articles où la politique russe pourrait être mise en cause, ni les numéros où vous imprimerez cette correspondance.

» Il y a sécurité pour ce que j'envoie, mais il n'y en a pas du tout pour ce que je puis recevoir.

» On brise ici un cachet sans gêne et on éventre une enveloppe sans le moindre scrupule, vous le savez mieux que personne (1).

» Vous me demandez ce qu'on pense à Pétersbourg de votre situation politique? Il n'y a ici qu'une opinion très-nette: c'est que la France est en grand péril, si elle ne se replace pas immédiatement et sans retard sur une base monarchique.

» Êtes-vous mûrs pour la légitimité? appelez M. de Chambord, c'est le mieux que vous puissiez faire.

» Votre bourgeoisie prévenue et mal éclairée continue-t-elle à le repousser? restaurez l'empire si bon vous semble; mais avant

(1) En 1859, j'étais à Pétersbourg, chez le vieil ami qui m'envoie ces lignes. Je reçus un matin, du grand maître de la police, l'invitation de me rendre à ses bureaux. Cet important personnage voulut bien me présenter lui-même cinq lettres à mon adresse, parfaitement décachetées et lues. « — Vous voyez? me dit-il avec un sourire aimable: prenez vos précautions et donnez avis de ceci à vos amis de France, qui pourraient quelque jour vous compromettre et vous attirer des désagréments. »

tout chassez vos démagogues qui épouvantent l'Europe.

» De deux maux, dit la sagesse des nations, il faut choisir le moindre.

» Le prince chancelier de Berlin vous travaille de belle sorte, je n'hésite pas à vous donner ce renseignement. Il organise avec le cabinet de Pétersbourg une autre Sainte-Alliance contre le principe révolutionnaire. On veut décidément en finir, puisque, de chez vous, la Révolution persiste à étendre son réseau dans le monde entier.

» Le système prusso-russe vise tout simplement à démembrer la France.

» On essaiera, si vous n'y mettez bon ordre, de faire de vous ce qu'on a fait autrefois de la Pologne.

» A Paris et dans vos grands centres de population, il y a, croyez-le bien, une foule de misérables aux gages de Bismark. Votre implacable ennemi provoque systématiquement le désordre et tient à prouver à l'Europe que vous êtes incorrigibles.

» Il aura de la sorte un prétexte pour en finir plus tôt.

» Vous diviser de plus en plus, affaiblir encore davantage la grande Nation pour qu'elle ne puisse pas se forger une épée nouvelle, voilà son plan; je vous le garantis, et vous pouvez crier cela sur les toits.

» A l'œuvredonc! écrasez la démagogie, ou vous êtes perdus!

VIENNE. — Les feuilles autrichiennes apportent aujourd'hui le texte de la circulaire relative aux « vieux catholiques » que le ministre des cultes vient d'adresser aux gouverneurs de province. Le télégraphe avait annoncé cette pièce; en voici les dispositions principales:

Les registres civils (actes de naissances, de mariages, d'enterrements), tenus par les ecclésiastiques soi-disant « vieux catholiques », manquent du caractère public et ne peuvent faire foi. L'acte de tenir de semblables registres quasi-officiels, et de donner des certificats sur des actes ainsi enregistrés, doit être interdit à ces ecclésiastiques sous les peines légales. (Ordonnance impériale du 30 avril 1854.)

On doit aussi s'attendre à ce que, d'après la loi, les mariages conclus par ces ecclésiastiques soient déclarés illégaux par les tribunaux. Car, en l'absence notoire d'une organisation légalement reconnue des « vieux catholiques », l'assemblée de ces fidèles ne peut être regardée comme une paroisse régulière, et leur pasteur comme un pasteur régulier dans le sens de la loi.

ROME. — Jérôme Napoléon est arrivé hier soir.

Il n'est descendu ni au Quirinal, ni chez le prince Gabrielli, son parent, mais à l'*Hotel de la Ville*.

Les membres de la famille Bonaparte,

tous Romains, les Gabrielli, les Compello, les Roccagiovine, car pas un n'a l'honneur d'être Français, sont sens dessus dessous, pour l'entourer, le fêter, et comploter le rétablissement de l'empire. On dit que le *Journal des Débats*, qui ne peut rien refuser à certains personnages italiens, jouera son rôle dans cette affaire, un rôle discret, sournois, mais efficace.

Le gouvernement se trouve dans un certain embarras. La réserve est devenue nécessaire; mais l'intrigue n'y perdra rien.

Le général Cialdini se trouve ici, en même temps que le prince Napoléon.

Le compte-rendu de la *dispute* sur la venue de saint Pierre continue à passionner le public. On en a vendu des milliers d'exemplaires.

Vous avez lu, dans quelques journaux qui se plaisent à répandre des nouvelles à sensation, que le Saint-Père devait se rendre à Trente, ou à Inspruck, ou en je ne sais quelle autre ville, pour présider à la réouverture du Concile. Il est superflu de démentir ces choses-là.

ALGÉRIE. — La situation politique est bonne, et les récoltes ont très-belle apparence dans toute l'étendue de la division.

Oran. — Les populations indigènes sont animées du meilleur esprit, et entretiennent des relations cordiales avec les tribus marocaines limitrophes de la frontière.

Les marchés sont bien approvisionnés; néanmoins les céréales se maintiennent à un prix assez élevé.

Les bandes de maraudeurs signalées dans le Sud se sont retirées dans les goums de Geryville, soutenues par les cavaliers des Hamyan; nos contingents espèrent toutefois les atteindre et les rejeter en dehors de nos possessions.

Si Kaddour ben Hamza s'est réfugié à Tiddikeit près d'Insalah.

Constantine. — Le général de Lacroix parcourt les oasis du Souf et y ramène la tranquillité en réorganisant le pays.

Les bestiaux et les récoltes se trouvent dans d'excellentes conditions.

## ENQUÊTE SUR LE 18 MARS

### NÉGATION DE DIEU.

Donc les deux premiers volumes de l'enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars viennent d'être publiés. Ils forment réunis un énorme in-quarto de plus de six cents pages, entièrement rédigé ou organisé par M. Delpit, député de la Dordogne et membre de la droite.

Outre le rapport général sur l'insurrection de Paris, il renferme onze rapports spéciaux sur les mouvements insurrectionnels en province.

Et d'abord écoutez, voici qui est grave :

« Si, en 1789, dit le rapporteur de la commission d'enquête, nos pères ont eu raison d'établir l'égalité de tous les citoyens devant la loi, ils se sont trompés en méconnaissant que toute autorité vient de Dieu. »

Après cela, comme le remarque fort bien un journaliste catholique que nous suivons pas à pas dans ses réflexions pleines de justesse, il est inutile de chercher d'autres causes; celle-ci les contient toutes.

La révolution de 1789 a été le renversement des droits de Dieu.

Or, tout se résume en une seule question : Dieu existe-t-il, ou n'existe-t-il pas? Est-il

ou n'est-il pas la raison des actes humains, le principe de l'autorité, la fin dernière de toutes choses? Si le désordre règne dans la société moderne, n'est-ce pas uniquement parce que ces vérités essentielles sont niées ou ne sont pas appliquées?

Les révolutionnaires partent de la négation de Dieu pour tout détruire, et ils se montrent parfaitement logiques dans leur épouvantable système.

Maintenant, sommes-nous prêts à nous appuyer sur l'existence de Dieu pour tout édifier? M. Delpit lui-même, qui constate l'erreur fatale des hommes de 89, voit-il aussi clairement toutes les conséquences de cette erreur? Il reconnaît qu'on a eu tort de constituer la société dans l'athéisme des principes de 89; mais est-il prêt à la restaurer en Dieu, c'est-à-dire avec les principes chrétiens, avec l'Eglise, avec la loi monarchique de la famille et de la nation?

Oui, les révolutionnaires sont logiques, et le *Radical* disait hier avec un cynisme impudent et une gredinerie remarquable :

« C'est précisément parce que la révolution de 1789 est la négation de l'autorité, qu'elle est la négation de Dieu. C'est toujours au nom de Dieu qu'ont parlé tous les despotismes; c'est en son nom qu'ils se sont imposés aux peuples. Mais qui a créé Dieu? — L'homme. — Tous les publicistes acceptent ce fait : on a étudié la création de Dieu par le cerveau humain, comme toute autre question anthropologique. Voilà ce qui fâche M. Delpit. Son rapport est un sermon. »

Tout ce qu'on vient de lire est textuel, et parfaitement imprimé dans un journal parisien, vendu sur la voie publique, avec autorisation de la préfecture.

Le *Radical* ouvre ici un nouveau jour sur les causes morales de l'insurrection du 18 mars. Le rapporteur de la commission d'enquête constate que la négation de Dieu, destructive du principe de l'autorité, en est une des causes les plus importantes. On lui répond que Dieu n'existe pas, que Dieu est une invention du cerveau humain, que la science a expliqué le phénomène céphalique de la création de Dieu comme tout autre phénomène anthropologique.

Il y a, en effet, des savants, payés par l'État, qui ont dit cela.

Les insurgés du 18 mars ont pu lire ces choses dans les journaux publiés avec l'autorisation du gouvernement; ils ont pu croire que la science officielle entretenue aux frais du budget était la vérité. Sur la foi de la science, ils n'ont plus cru en Dieu, et par conséquent, ils ont nié l'autorité.

Si le gouvernement n'a point puni tous les auteurs de l'insurrection, la commission d'enquête les a-t-elle au moins assignés?

A-t-elle fait comparaître devant elle M. Robin, professeur à l'École de médecine de Paris, M. Littré, professeur à l'École polytechnique, et autres professeurs patentés d'athéisme?

Ceux-là pourtant sont les plus coupables, au dire même de l'honorable rapporteur de la commission,

Mais, tandis que les prêtres étaient tués par les négateurs pratiques de Dieu toujours conséquents avec eux-mêmes, les professeurs d'athéisme, par la même inconséquence des conservateurs, continuaient et continueront à être stipendiés par l'État, jusqu'à ce qu'une nouvelle révolution montre à notre incorri-

gible société de nouveaux et plus terribles effets de la négation de Dieu.

## LE PROCÈS DE ROUEN.

Voici quelques extraits d'un article de la *Patrie* :

« Pendant le cours du procès de Rouen, nous nous sommes sévèrement interdit toute espèce d'appréciation. Les exemples et les tentations étaient loin cependant de nous manquer, sans parler des feuilles républicaines et radicales, qui ont poursuivi dans cette circonstance l'œuvre de venin et de calomnie pour laquelle elles sont uniquement créées, et qui ne méritent, à notre avis, aucun genre de réfutation.

« Nous nous sommes abstenus premièrement, parce qu'un accusé devant ses juges est une chose sacrée; secondement, parce que ce procès, manifestement politique, était l'explosion évidente des ressentiments les plus mesquins, les plus tenaces, les plus déplacés, dans la situation actuelle de la France et des partis; troisièmement, parce que nous n'entendions à aucun titre nous constituer les apologistes absolus des procédés administratifs de l'ancien préfet de l'Eure.

« Quant à ses torts domestiques et aux légèretés répréhensibles de sa conduite privée, tout le monde est d'accord là-dessus, et on peut dire que M. Janvier est le premier à faire amende honorable et à implorer l'indulgence pour les écarts d'une jeunesse trop prolongée.

« D'ailleurs, en y regardant bien, on s'apercevra que tous ces moralistes rouges, qui l'ont lapidé avec un entrain si touchant, sont des pharisiens de bonnes mœurs et d'austérité; que leur vie privée, si on avait un prétexte judiciaire de la mettre au grand jour, est tout aussi remplie d'irrégularités et de défaillances que celle de l'ex-préfet de l'Eure. Nous avons vu les mœurs des messieurs de la Commune, nous avons vu Tours et Bordeaux, nous savons à quoi nous en tenir sur les Catons contemporains, et quand nous lisons leurs homélies austères, nous répondons par ce vers de Juvénal :

« *Qui Curios simulant et bachanalia vivunt.* »

« L'acquiescement des accusés de Rouen étant maintenant un fait acquis, nous reprenons notre liberté, nous n'en abuserons point. Il nous suffit de constater d'abord que le gouvernement, qui n'a pas pu réussir à obtenir l'extradition d'un seul des chefs de la Commune, de ceux qui ont incendié Paris et fusillé les otages, a déployé assez d'insistance et de fermeté pour faire extraditer M. Janvier; ceci fait le plus grand honneur à sa diplomatie et à sa perspicacité.

« Razoua boit tranquillement son absinthe à Genève, Félix Pyat se promène probablement aux environs, ce sont des hommes politiques! Que l'on réclame leur extradition, le Conseil fédéral suisse répondrait : Nous vous avons déjà donné! nous vous avons livré le préfet Janvier.

« Retenons ce résultat, il est sans prix.

« En second lieu, on n'a pas pu trouver un seul témoin à charge dans ce procès; pardon, un seul, le gouvernement lui-même, le défunt ministre de l'intérieur, M. Casimir Périer, qui, à la veille de l'ouverture des débats, signe un arrêté quasi-clandestin et essentiellement contestable, lequel devient le cheval de bataille de l'accusation.

« Il est vrai qu'un autre ministre, un des rares ministres du jour qui soient par situation au-dessus du portefeuille et qu'il est plus facile de vilipender que de remplacer, a pulvérisé le document de son ex-collègue.

« Notons enfin, pour mémoire, l'étonnant procédé du président des assises, introduisant dans son résumé une dépêche ministérielle reçue au moment même, c'est-à-dire un document jusqu'alors étranger au débat.

« Bref, la moralité de cette incroyable aventure, savez-vous par qui elle a été formulée? Elle l'a été dans les termes les plus élevés et les plus nets par M. Pinard, ministre de l'intérieur sous l'Empire.

« — C'est moi, a dit M. Pinard, qui ai révoqué M. Janvier, parce qu'il m'a paru que ses procédés administratifs avaient été souvent exagérés et qu'ils pouvaient compro-

mettre le gouvernement; mais sa probité, son honorabilité personnelle nous ont toujours paru au-dessus de tout soupçon, aussi bien que sa rare intelligence et sa remarquable capacité. »

« Il manquera à cette histoire héroïque, à ce chef-d'œuvre de maladresse, à cette merveille d'esprit rancunier et d'étroitesse impolitique, un épilogue, si M. Dufaure ne demeure pas après cela garde des sceaux.

« Nous espérons bien que cet épilogue ne manquera pas. »

## Chronique de l'Ouest

### CHRONIQUE LOCALE

Une des plus honorables familles de Saumur, la famille Delavau, vient d'être frappée d'une façon cruelle.

M. Guy-René Delavau fils, un des élèves les plus distingués du collège Saint-Joseph, de Poitiers, est mort, le 3 de ce mois, à l'âge de dix-neuf ans. Ce jeune homme avait brillamment terminé ses classes. Il se préparait à suivre la carrière de son aïeul, ancien président du tribunal de Saumur, qui a laissé tant de regrets, et dont la mort fut un deuil public.

A des talents précieux, à une intelligence supérieure, le jeune Delavau joignait la plus angélique piété. Sa mort chrétienne est la seule consolation possible pour sa famille dans cette immense douleur. *Vita mutatur, non tollitur.* On se retrouve au ciel.

P. D.

Voici une lettre du marquis de Mornay, qui appartient à l'histoire de la ville de Saumur. Cette lettre est adressée à la *Gazette de France*.

« Monsieur le directeur,

« Puisque vous avez cru devoir nommer un de mes ancêtres du Plessis-Mornay, en parlant d'Henri IV dans un de vos derniers numéros, permettez-moi de vous rappeler que c'est à lui, Philippe de Mornay, qu'appartient l'insigne honneur d'avoir rapproché Henri III et Henri IV, dans la nuit du 4<sup>e</sup> avril 1589, à SAUMUR. Cette union permit à la France de conserver son autonomie menacée par les Espagnols, et lui valut deux siècles de gloire, pendant lesquels elle conquiert et garda en Europe la place glorieuse qu'elle n'aurait jamais dû perdre.

« La situation douloureuse dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui offre une saisissante analogie avec cette époque troublée en 1589.

« Nos frontières perdues, nos finances obérées, nos palais incendiés, la présence de l'étranger foulant le sol de la patrie envahie, et s'appropriant à profiter de nos discordes intérieures : tel est l'affligeant tableau de l'état de la France en 1872.

« Peut-elle être sauvée? Oui (« j'en réponds sur ma vie et sur mon honneur, » disait du Plessis-Mornay à Henri III), par un acte semblable à celui de 1589.

« Cet acte décisif, c'est l'union des deux branches de la maison de Bourbon; c'est le retour à la tradition monarchique, dont le principe reconnu et respecté par tous pourra seul donner la force et la stabilité nécessaires à nos institutions constitutionnelles consenties par le roi, d'accord avec le vœu du pays exprimé par ses mandataires.

« Voilà ce qu'il faut à la France, ce qu'elle attend avec confiance du dévouement de tous ses princes, et ce qu'elle a le droit d'exiger du patriotisme de tous ses enfants.

« Agrérez, etc.

« MARQUIS DE MORNAY. »

Le conseil municipal de Saumur, appelé à examiner la demande de subvention pour le réseau départemental, présentée par M. le préfet, vient de déclarer, après des considérants plus ou moins logiques et acceptables, qu'il n'approuve pas le tracé de ce réseau et refuse toute subvention.



vif devient l'intérêt de cette histoire nationale. On pourra en juger dès les premières pages, consacrées au mouvement communal du XII<sup>e</sup> siècle et à la révolution d'Étienne Marcel.

Dans tous les cas de gripes, rhumes de poitrine et bronchites, on ne saurait trop recommander une préparation dont l'efficacité est consacrée par soixante ans d'expérience; que les *Chomel*, les

*Louis*, les *Récamier* et les célèbres médecins de Paris recommandent dans leur clinique et leurs ouvrages, nous voulons parler du sirop de *Pierre Lamouroux* qui n'a pu être encore détrôné par les nombreuses imitations que son succès a fait éclore. Le soulagement, est immédiat et la guérison complète en quelques jours. — Dans toutes les pharmacies.

POUR EVITER  
LES CONTREFAÇONS  
DU  
**CHOCOLAT-MENIER**  
IL EST INDISPENSABLE  
D'EXIGER  
le véritable nom.

AUX CONVALESCENTS  
**LIQUEUR**  
**SOMMÉ**  
pour préparer instantanément les vins de quinquina, produit reconnu supérieur, approuvé par M. le D<sup>r</sup> Chenu pour le service des ambulances.  
FONDANTS SOMMÉ AU QUINQUINA  
Poudre dentifrice SOMMÉ et élixir p<sup>r</sup> les fumeurs.  
PHARMACIE SOMMÉ, 1, RUE NOLLET, PARIS

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 MARS 1872.**

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.								
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> janv. 71.	56 40	»	»	10	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	915	»	»	10	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	260	»	3	75	»	»	
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	80 25	»	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	615	»	»	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	295	»	»	»	7	50	
4 % jouissance 22 septembre.	70 50	»	»	»	Crédit Mobilier	215	»	»	»	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	520	»	»	»	»	»	
5 % Emprunt	89 10	»	»	10	Crédit foncier d'Autriche	450	»	»	»	»	»	Société autrichienne, j. janv.	965	»	»	»	»	»	
Obligations du Trésor, t. payé.	435	»	5	»	Est, jouissance nov.	505	»	2	50	»	»	<b>OBLIGATIONS.</b>							
Dép. de la Seine, emprunt 1857	915	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	892 50	»	2	50	»	»	Orléans	296	»	»	»	»	»	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	371 25	»	»	3	Midi, jouissance juillet	615	»	5	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	287 50	»	»	»	»	»	
— 1865, 4 %	442 50	»	»	1	Nord, jouissance juillet	977 50	»	7	50	»	»	Est	280	»	»	»	»	»	
— 1869, 3 % t. payé.	271 50	»	»	1	Orléans, jouissance octobre	872 50	»	3	75	»	»	Nord	302 50	»	»	»	»	»	
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	249	»	»	2	Ouest, jouissance juillet, 65.	510	»	»	5	»	»	Ouest	286 75	»	»	»	»	»	
— libéré	248 59	»	»	1	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»	»	»	»	Midi	280 25	»	»	»	»	»	
Banque de France, j. juillet.	3630	»	15	»	Compagnie parisienne du Gaz.	715	»	5	»	»	»	Deux-Charentes	288	»	»	»	»	»	
Comptoir d'escompte, j. août.	895	»	2	»	Société Immobilière, j. janv.	49	»	»	25	»	»	Vendée	268 75	»	»	»	»	»	
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	501 25	»	»	»															
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	»	»	»	»															

**GARE DE SAUMUR**  
(Service d'hiver, 6 novembre).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**  
3 heures 09 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).  
9 — 02 — — omnibus.  
1 — 33 — — soir, —  
4 — 13 — — express.  
7 — 27 — — omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**  
3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — omnibus.  
9 — 50 — — express.  
12 — 38 — — omnibus.  
4 — 44 — — soir, —  
10 — 30 — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

# LES CONTEMPORAINS

Portraits et silhouettes au XIX<sup>e</sup> siècle, par EUGÈNE DE MIRECOURT.

140 VOLUMES. — Prix : 70 francs. — Chaque volume, par la poste, 60 centimes.

**LISTE COMPLÈTE DES 140 VOLUMES.**

**PREMIÈRE SÉRIE.**

- Jules Favre.
- Victor Hugo.
- Berryer.
- Le Père Félix.
- Balzac.
- Châteaubriand.
- Odilon Barot.
- Villemeessant.
- Dumas père.
- Le Bibliophile Jacob.
- Auber. — Offenbach.
- Rosa Bonheur.
- Emile de Girardin.
- M<sup>r</sup> Dupanloup.
- Rose Chéri. — Bouffé.
- Timothée Trimm.
- Gérard de Nerval. — Eugène Guinot.
- Gavarni.
- Théophile Gautier.
- Crémieux.
- Garibaldi.
- Sainte-Beuve.
- Paul de Kock.
- Jules Janin.
- Barbès.
- Lacordaire.
- Guizot.
- Lamartine.
- Béranger.

- Lamennais.
- Charles Monselet.
- Ponsard.
- Augustine et Madeleine Brohan.
- Cavour.
- L'Impératrice Eugénie.
- Bismark.
- Ingres.
- Alphonse Karr.
- Mazzini.
- Canrobert.
- François Arago.
- Armand Marrast.
- Havin.
- Méry.
- Victor Cousin.
- M<sup>m</sup> Arnould Plessy.
- Élie Berthet. — Etienne Arago.
- Arnal. — Adolphe Adam.
- Cormenin.
- Mélingue.

**DEUXIÈME SÉRIE.**

- Pie IX.
- Louis Veuillot.
- Mérimée.
- George Sand.
- Henri Monnier.
- Félicien David.
- Alfred de Musset.
- Pierre Leroux.

- Scribe.
- Ricord.
- Thiers.
- Raspail.
- Rocheport.
- Edmond About, — Carnot, — Changarnier.
- Villemain.
- Beauvallet.
- Michelet.
- Dupin.
- Henri Murger.
- Gustave Planche.
- Montalembert.
- Falloux.
- Dumas fils.
- Déjazet.
- Rachel.
- Le Père Hyacinthe.
- Clairville. — Eugène Labiche.
- Frédéric Lemaître.
- Ledru-Rollin.
- Blanqui.
- Louise Colet.
- Garnier-Pagès. — Le Père Enfantin. — Cabel.
- Le baron Taylor.
- Saint-Marc Girardin.
- Napoléon III.
- Le prince Napoléon. — Causidière.
- Mirès.

- Emile Deschamps.
- Arsène Houssaye.
- Pierre Dupont.
- Champfleury, — Courbet.
- Emile Augier, — Théodore Barrière, — Anicet Bourgeois.
- Paul de Cassagnac.
- Emile Ollivier.
- M<sup>r</sup> Mermillod.
- Cavaignac.
- Proudhon.
- Antonelli, — M<sup>r</sup> Darboy.
- Salvandy.
- Alfred de Vigny.

**TROISIÈME SÉRIE.**

- Horace Vernet.
- M<sup>m</sup> de Girardin.
- Rotschild.
- Roger de Beauvoir. — Alphonse Brot. — Th. de Banville. — Barthélemy.
- Félix Pyat. — Louis Blanc.
- Rossini.
- Le Père de Ravignan.
- Amédée Achard. — Sardou. — Louis Desnoyers.
- Viennet. — M. de Barante.
- M<sup>m</sup> Georges.
- Lola Montès.
- Eugène Delacroix.

- Anais Ségalas.
- Emmanuel Gonzalès. — Gondrecourt.
- Julia Grisi. — Clémence Robert.
- Berlioz.
- Mac-Mahon.
- Guillaume I<sup>r</sup>.
- Paul Delaroche. — Decamps.
- Henri Heine.
- Eugène Sue.
- Gérard le tueur de Lions.
- Octave Feuillet. — Léon Gozlan.
- Nogent S'-Laurens.
- Considérant. — Flocon.
- Philarrète Chasles.
- Samson. — Got (de la Comédie Française.)
- Grassot.
- Louis Jourdan. — Bocage.
- Octave Féré. — Lachambeaudie.
- Meyerbeer. — Halévy.
- Taxile Delord. — Fiorentino. — Hipp. Castille.
- Paul Féval. — Villiaumé.
- Francis Wey.
- Le docteur Véron.
- Le comte de Chambord.
- Gambetta. — Trochu.
- Renan. — L'abbé Châtel.
- Lamoricière.
- Les princes d'Orléans.

**FORMULE DE SOUSCRIPTION :** A M. le Directeur de l'Echo de l'Ouest, place du Marché-Noir, à Saumur. — « Je soussigné, abonné à l'Echo de l'Ouest, déclare souscrire à la collection contemporaine de M. EUGÈNE DE MIRECOURT, pour la somme de quarante francs, payable après la livraison franco des 140 volumes. » — Dater, signer lisiblement et indiquer exactement l'adresse (affranchir).

Etude de M<sup>r</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**LA NUE-PROPRIÉTÉ**

De bons biens

Sis commune du Vaudelnay-Rillé, au village de Mesmé.

L'usufruitière est âgée de 39 ans. Les biens consistent en :

1<sup>o</sup> Une habitation, sise au village de Mesmé, commune du Vaudelnay-Rillé, comprenant petite maison de maître et maisons de fermiers, caves magnifiques et deux pressoirs ;

2<sup>o</sup> Un très-beau clos de vigne, renfermé de murs nouvellement construits, contenant environ 4 hectares, produisant du vin de première qualité, ci ..... 4 h. 2 a.

3<sup>o</sup> Divers morceaux de terres et vignes, dans de bons fonds, d'une contenance d'environ 8 hectares 50 ares, proche la maison, ci ..... 8 50

Contenance totale ... 12h.50 a.

La gare du chemin de fer projeté est à moins de 1 kilomètre de la propriété.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M<sup>r</sup> GALBRUN, notaire. (132)

**A LOUER**

Présentement,

APPARTEMENT au premier étage, rue Royale.

S'adresser à M. MILLOCHEAU.

Etude de M<sup>r</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**LA CLOSERIE DU PRÉ-BEAU FOU**, canton de la Noue. commune de Longué, sur la route de Saint-Clément, contenant deux hectares 57 ares.

S'adresser à Saumur, à M<sup>m</sup> DAVID-FOURCHÉ, Grand-Rue St-Nicolas, ou à M<sup>r</sup> CLOUARD, notaire. (133)

Etude de M<sup>r</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION**

En l'étude de M<sup>r</sup> CLOUARD, Le jeudi 14 mars 1872, à midi,

**D'UN TERRAIN PROPRES A BATIR**

Situé à Saumur, route de Rouen, près la gare.

Joignant MM. Dominique et Jean Boutin. Mise à prix 400 fr. (134)

Etude de M<sup>r</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE 47 ARES DE VIGNE**

A Bagneux, près la Pierre-Couverte, quartier Henry. Entrée en jouissance de suite.

S'adresser à M<sup>r</sup> CLOUARD, notaire.

Etude de M<sup>r</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

HOSPICES DE SAUMUR.

**ADJUDICATION D'IMMEUBLES.**

Le dimanche 17 mars 1872, à midi précis, en l'étude et par le ministère de M<sup>r</sup> Laumonier, notaire à Saumur, il sera procédé à l'adjudication en six lots de terre et prés dépendant de la ferme de Grange-Renault, appartenant aux Hospices de Saumur et situés commune de Saint-Lambert-des-Levées.

Pour plus de détails voir les placards apposés.

Et pour connaître les conditions de la vente s'adresser au secrétariat des Hospices ou à M<sup>r</sup> LAUMONIER, notaire. (136)

Etude de M<sup>r</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Ensemble ou séparément.

**MAISON**, sise à Saumur, carrefour de la Douve, n<sup>o</sup> 73, ayant salle à manger, salon, plusieurs chambres à coucher, écurie, parterre et bosquet ; **MAISON** à côté, partout le n<sup>o</sup> 71, ayant cuisine, trois pièces, parterre et dépendances ;

**ET PETIT LOGEMENT**, ayant entrée par la rue de la Butte-des-Moulins.

La maison n<sup>o</sup> 73 pourrait être louée de suite.

S'adresser à M<sup>r</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur. (122)

Etude de M<sup>r</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**PETITE PROPRIÉTÉ**

à Dampierre,

Bordant la grande route de Saumur à Limoges, comprenant maison de maître, cave, pressoir, deux jardins, un clos de vigne rouge de 86 ares, et vigne blanche de 15 ares.

S'adresser, à Dampierre, à M. et M<sup>m</sup> THOURAULT-PEPIN, et, à Saumur, à M. LANGE, bijoutier, ou à M<sup>r</sup> CLOUARD, notaire. (94)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine, UNE JOLIE

**MAISON DE CAMPAGNE**

Au centre du bourg de Saint-Lambert-des-Levées, à un kilomètre de la gare,

Avec servitudes, écurie, remise, charmant bosquet.

S'adresser à M<sup>r</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur. (433)

**A LOUER**

Présentement,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins.

S'adresser à M. FORGE. (98)

M<sup>r</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un clerc.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

**GRANDE ET BELLE MAISON**

Située rue de la Visitation, n<sup>o</sup> 13,

Occupée autrefois par M. Félix Nau de Maupassant ;

Elle est composée au rez-de-chaussée d'un salon, de deux salles à manger et office, cuisine et arrière-cuisine, cinq chambres à coucher, greniers et deux mansardes, jardin, cour, écurie et remise.

S'adresser à M<sup>m</sup> veuve DROUARD, rue de la Marine, sur les Ponts.

M<sup>r</sup> SANZAY, notaire à Brézé, demande un clerc capable de faire le courant d'une étude. (99)

Un enfant de 13 ans, muni de bons certificats, demande une place dans une maison, ou à la campagne.

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie.

S'adresser au bureau du Journal.

**HOTEL D'ANJOU.**

M. PETIT, maire d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne proviennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (398)

Saumur, imp. de P. GODET.